

À la séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 4 juillet 2011 à 20h, étaient présents le Maire Brent Orr, et les Conseillers Steve Forbes, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour. Keith Smith did not attend.

**(11-07-126)** Il est proposé par le Conseiller Forbes que le procès verbal de la séance du 6 juin soit adopté avec la modification de la résolution 11-06-107. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(11-07-127)** Il est proposé par le Conseiller Forbes d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

La séance est ouverte aux visiteurs présents.

Ted Ambridge a demandé qu'est-ce que le Maire Orr a considéré un temps raisonnable pour obtenir une réponse des questions soumises concernant les états financiers et les procédures appropriées pour soumettre ces questions.

Peter Hanna a demandé s'il y a une réponse à la question qu'il a soumis en avril et s'il y a un coût du comptable pour obtenir ces réponses.

Bruce Robertson a demandé, si le Maire Orr, en tant que membre du département d'incendie, est concerné par l'entrée bloquée de la propriété du RVI en terme d'accès. Il a aussi demandé s'il y a une mise à jour pour le pavage du chemin Elmside. De plus, il a demandé s'il y a des nouvelles concernant l'accident impliquant un VTT et un piéton à Norway Bay le 2 juillet dernier.

Il y a discussion concernant la protection policière dans la municipalité.

Don Osborne a questionné sur le règlement d'emprunt: est-ce que le Conseil peut demandé un prêt pour n'importe quel montant ou il y a un montant spécifique pour l'approbation requise par les contribuables. Il aussi demandé s'il y aura des réparations majeures, autre que le pavage du chemin Elmside prévu pour l'année 2011.

Peter Hanna a demandé s'il un rabais de la tax sur l'essence qui pourrait être alloué pour le chemin Elmside.

Judy Milford a demandé s'il y est permis de stocker sur un terrain vacant.

Ted Ambridge a demandé qu'elles sont les recours disponibles pour forcer les résidents de nettoyer leur propriété.

Diane Wilson a demandé s'il y a eu une réponse aux questions qu'elle a soumise le 14 juin concernant le développement de l'ancienne propriété du RVI et s'il y a eu un permis émis pour le 112 chemin River. Il a eu discussion concernant les questions soumise et les réponses fournies.

Paul Hinch a demandé qui a installé le panneau d'arrêt au passage à niveau à Norway Bay et il a aussi demandé s'il y a des progrès dans le dossier de TRP.

Barbara Haughton a exprimé son appréciation au Maire Orr, au Conseiller Forbes, au Conseiller Graham, et à la Directrice générale Christina Peck pour leur appui et leur participation au Bay-to-Bay Flotilla tenue le 25 juin, et a remercié la municipalité pour l'état de la plage et du quai.

Dave Lemkay, un des membres responsable pour assurer la participation de W.D. Stalker au flotilla, remercie Bristol pour leur hospitalité et exprime le désir de coordonner d'autres événements rejoignant les deux côté de la rivière.

Michel Harry se plaint contre l'inondation sur le chemin Fifth Line Est.

- (11-07-128)** Il est proposé par le Conseiller Forbes d'approuver les modifications des comités municipaux. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-07-129)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'accepter la proposition de Genivar pour l'application au programme de remboursement de la taxe d'essence (TECQ) 2010-2013 au coût 8500.00\$, sans les taxes, qui est remboursable dans l'application, et que Genivar es notre autorisation d'accéder au MAMROT pour obtenir les formulaires sur le Web et agir en notre nom à cet effet pour cette application. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-07-130)** Il est proposé par le Conseiller Forbes de modifier la résolution # 09-06-126 pour indiquer que Genivar supervisera le pavage du chemin Elmside au lieu de la supervision du Conseil. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(11-07-131)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'appuyer l'application de la CPTAQ de Cecil Hodgins pour ajouter un bureau à son garage. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(11-07-132)** Il est proposé par le Conseiller Forbes que le règlement # 291 soit adopté comme suit:

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Municipalité de Bristol

#### Règlement 291

Règlement numéro 291 décrétant une dépense de 290 303.69\$ et un emprunt de 290 303.69\$ pour le pavage du chemin Elmside.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2011.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à paver le chemin Elmside selon l'estimation préliminaire de Genivar en date du 20 juin 2011, incluant les frais, les taxes et les imprévus dont elle fait partie intégrale du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 290 303.69\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 290 303.69\$ sur une période de 4 ans.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**(11-07-133)** Il est proposé par le Conseiller Forbes d'acheter un ordinateur portatif de Jericom Inc. au coût de leur estimation de 375.94\$ taxes incluses. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(11-07-134)** Il est proposé par le Maire Orr de contribuer au « Make Way for Youth ». Adoptée unanimement.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, Directrice générale

**(11-07-135)** Il est proposé par le Conseiller Forbes que les factures totalisant 126 007.82\$ soit payées pour le mois de juin. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(11-07-136)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'accepter l'état financier du mois de juin. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(11-07-137)** Il est proposé de la Conseillère O'Malley de lever la séance. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire Brent Orr

---

Directrice générale Christina Peck